

La Feuille Agricole de l'Erdre



Tous acteurs de l'eau !



Sucé-sur-erdre - le Lavoir



Editorial

Nous avons le plaisir de vous transmettre le premier numéro de la Feuille agricole de l'Erdre.

L'Entente pour le Développement de l'Erdre Naturelle et Navigable (EDENN) anime l'ensemble des politiques de préservation et d'amélioration de la qualité de l'eau de l'Erdre sur la totalité du bassin versant. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Estuaire de la Loire.

Pour conduire nos actions plusieurs groupes de travail sont constitués et travaillent sur des thèmes spécifiques : restauration des cours d'eau, zéro phyto en direction des communes et des particuliers, risques d'inondation, volet agricole, Natura 2000, etc.

Le volet agricole représente un enjeu particulièrement important. En effet des

recherches effectuées au cours des années passées démontrent des transferts de matières fertilisantes ou de produits phytosanitaires vers la rivière. Ceux-ci concourent à des résultats insatisfaisants de la qualité de l'eau.

Les changements opérés et en cours dans les exploitations agricoles (charte des bonnes pratiques, réduction des doses, bandes enherbées) doivent permettre de reconquérir un niveau de qualité satisfaisant.

Notre action à partir de 3 sous bassins versants tests, le Logné, le Montagné ainsi que le Préfouré, évaluera au fil des saisons et des années les incidences des pratiques culturales sur ces transferts. Ce bilan ouvrira des perspectives de formation et de communication afin de valoriser les meilleures pratiques en direction des professionnels agriculteurs et prescripteurs.

Ce travail effectué sur la base du volontariat des agriculteurs avec le soutien de l'EDENN nous permettra d'établir un réfé-

L'EDENN en bref

Structure référente du SAGE, le syndicat mixte EDENN est également chargé de coordonner les usages de l'Erdre et d'animer le site Natura 2000 des Marais de l'Erdre. Ses actions concernent l'amélioration de la qualité de l'eau, la sauvegarde des réservoirs de biodiversité, la restauration et gestion des cours d'eau, la communication...

L'EDENN a statut de collectivité territoriale. Elle associe le Conseil général de Loire-Atlantique, Nantes Métropole, les communautés de communes du Pays d'Ancenis et d'Erdre et Gesvres, ainsi que la commune de Saffré. Le Département du Maine-et-Loire en est partenaire.

rentiel sur les bonnes pratiques : bon dosage, bonnes techniques culturales, préservations des haies, zones tampon, etc., et valorisera les résultats auprès du grand public. Les partenaires habituels des exploitants agricoles : Chambre d'agriculture, CIVAM, GAB, CUMA seront étroitement associés à cette démarche. La réussite de ce programme repose sur l'engagement de tous les paysans concernés dans chaque sous bassin versant. Notre détermination est à la hauteur de l'enjeu : pour que demain l'eau de l'Erdre soit d'excellente qualité grâce à la mobilisation de tous.

Jean-Yves Ploteau
Vice-président de l'EDENN



Volet agricole du bassin versant : ensemble pour la reconquête de l'

Accompagner les exploitants agricoles dans la mise en œuvre de solutions visant à limiter les transferts de phosphore et de phytosanitaires : c'est ce que propose l'EDENN au travers du volet agricole.



Petit-Mars - marais de Mazerolles

Logné, le Montagné et le Pré-fouré : trois sous-bassins actuellement concernés par le volet agricole, un dispositif mis en place par l'EDENN pour accompagner les exploitants agricoles. Ces trois territoires forment un échantillon représentatif de l'ensemble du bassin versant de l'Erdre au regard des systèmes de productions agricoles et de la sensibilité



des sols aux risques de transferts.

L'enjeu est double. Il concerne d'abord l'eau potable et son coût. Le bassin versant de l'Erdre compte sept captages pour l'alimentation en eau potable. En particulier, un pompage de secours en eau superficielle garantit l'alimentation de 600 000 habitants de la Métropole Nantaise en cas de pollution grave de la Loire.

L'autre enjeu concerne la qualité écologique des eaux. L'eutrophisation provoque une diminution de la biodiversité qui limite le pouvoir auto-épurateur de la rivière. De plus, certaines cyanobactéries libérant des toxines peuvent



Erdre



proliférer en cas d'excès de phosphore. Réduire les quantités de phosphore et de phytosanitaires dans l'Erdre et ses affluents est donc essentiel.

Avec le Volet Agricole, l'EDENN se propose d'accompagner les agriculteurs et les maraîchers dans cette voie par le biais :

- d'un bilan individuel d'exploitation gratuit
 - d'un programme de formation et d'échange personnalisé financé par l'EDENN
 - de la valorisation des actions entreprises par les agriculteurs volontaires.
- Dans sa démarche, L'EDENN bénéficie de l'appui de partenaires agricoles : **Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique, CIVAM Défis 44, CIVAM AD 49, GAB 44 et GABB Anjou.**



> Exploitants agricoles

Pourquoi un bilan de votre exploitation ?

Le bilan proposé par l'EDENN répond à plusieurs objectifs. Il permet d'abord de situer votre exploitation par rapport à un risque potentiel de pollution des eaux. Il s'agit aussi de communiquer sur vos bonnes pratiques

et mettre en lumière les actions déjà réalisées : bandes enherbées, talus et haies à proximité d'un cours d'eau, diminution des intrants, etc.

Cette démarche permet aussi de bénéficier de journées de formation, d'échange ou de démonstration, proposées par les partenaires agricoles. Elle peut enfin déboucher sur l'ouverture de nouvelles aides si l'adhésion des agriculteurs est significative.



Le Louroux-Béconnais

Une démarche sur mesure

L'EDENN vous propose un bilan adapté à votre exploitation et un accompagnement. Cette démarche est gratuite et basée sur le volontariat.

Le bilan est réalisé par les deux animateurs du syndicat mixte. Après un premier entretien de 2 heures, suivent 2 à 3 heures d'évaluation de votre parcellaire (avec ou sans votre présence). Les animateurs vous retrouveront ensuite pour discuter de vos souhaits et des projets de communication ou de formation envisagés. Cette démarche permet d'échanger sur les bonnes pratiques agricoles existantes sur le



bassin versant, de vous informer sur la qualité des cours d'eau affluents de l'Erdre, et enfin de bénéficier de journées de formation, d'échanges ou de démonstration.

Freigné

Etes-vous concernés ?

Bien que la démarche s'insère dans une logique de bassin versant, le volet agricole démarre progressivement sur 3 secteurs correspondants au bassin versant de Ligné, du Montagné et du Préfouré.

Si vous exercez votre activité agricole ou maraîchère sur les communes suivantes, vous pouvez être concernés par le périmètre de ces 3 sous bassins de démonstration :

- Carquefou, Sucé-sur-Erdre et Saint-Mars-du-Désert (sous bassin versant du Ligné),

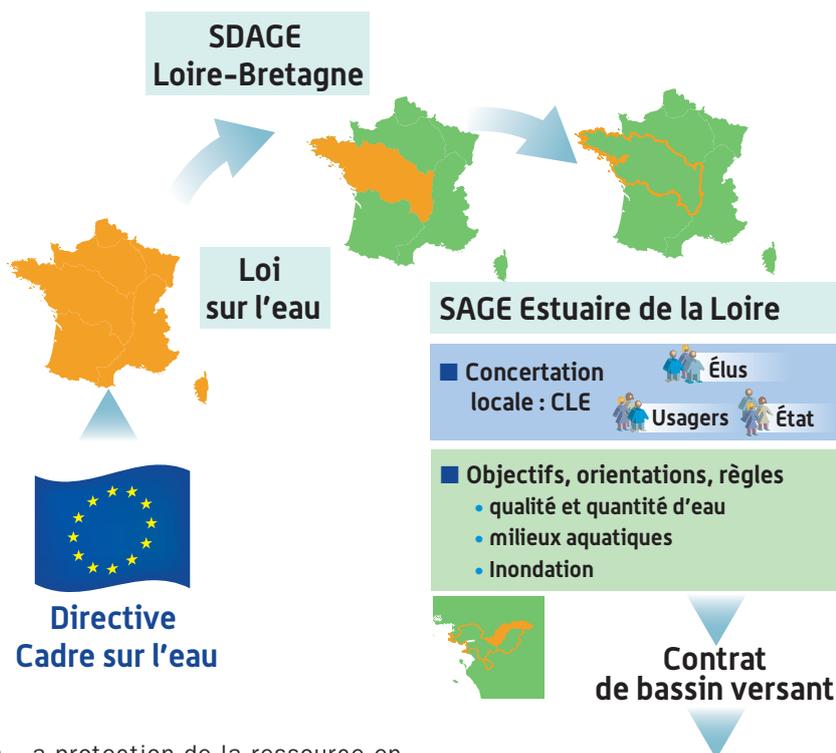
- Nort-sur-Erdre, Les Touches, Mouzeil, Teillé, Trans-sur-Erdre et Joué-sur-Erdre (sous bassin versant du Montagné),
- Candé, Vritz, Challain-la-Potherie, Loiré, Angrie, Chazé-sur-Argos et Vern d'Anjou (sous bassin versant du Préfouré).

Vous souhaitez échanger sur vos pratiques agricoles ?

Contactez Claire ou Antoine, animateurs du volet agricole, au 02.40.48.24.42, edenn.agriculture@orange.fr

Protéger l'eau et les milieux aquatiques

De l'Europe aux bassins versants, la réglementation vise la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.



La protection de la ressource en eau est encadrée par une directive européenne, soutenue par une réglementation nationale et territoriale. A une échelle locale, l'EDENN intervient au niveau du SAGE Estuaire de la Loire dans le cadre du contrat de bassin versant de l'Erdre. Elle coordonne un programme d'actions financé par l'Agence de l'Eau et la Région des Pays de la Loire et mis en œuvre par les collectivités locales (Nantes Métropole, la CCEG, la COMPA, le SI Erdre 49 et les communes notamment). Qualité des milieux aqua-

tiques et qualité des eaux sont les deux objectifs poursuivis. Ainsi, des travaux de restauration des cours d'eau et zones humides seront entrepris. De plus, l'EDENN accompagne les collectivités et les particuliers dans une démarche de réduction de l'utilisation des phytosanitaires (Charte Zéro phyto, Charte Jardinerie). Le syndicat mixte souhaite par ailleurs, à travers le volet agricole, valoriser les pratiques des agriculteurs et des maraîchers intégrant au mieux la protection de l'eau.

Lexique

- **Bassin versant** : portion de territoire dans lequel les eaux s'écoulent toutes vers un même point, exutoire de ce bassin
- **CCEG** : Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres
- **CIVAM** : Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
- **COMPA** : Communauté de Communes du Pays d'Ancenis
- **Cyanobactérie** : micro-organismes photo-synthétiques à pigmentation généralement de couleur bleue et présentant des propriétés communes à la fois aux algues et aux bactéries
- **CUMA** : Coopérative d'utilisation de matériel agricole
- **EDENN** : Entente pour le développement de l'Erdre navigable et naturelle
- **Eutrophisation** : phénomène de déséquilibre d'un milieu aquatique résultant d'un apport excessif en nutriments (azote et phosphore notamment)
- **GAB** : Groupement des agriculteurs biologiques
- **SAGE** : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
- **SAU** : Superficie agricole utilisée. Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.
- **SI Erdre 49** : Syndicat intercommunal de l'Erdre 49

Formation / Agenda

Des premiers échanges techniques sont organisés par l'EDENN sur le thème de la haie bocagère, co-animés par la Chambre d'agriculture 44 et le CIVAM Défis 44.

Au programme : plantation et gestion de la haie (méthodes, avantages, aides, entretien, valorisation)

Sessions sur les cantons de Riaillé et de Saint-Mars-la-Jaille, les 20 et 27 janvier 2012 à partir de 14h.

Echanges ouverts à tous les agriculteurs du bassin versant.

Renseignements au Syndicat mixte EDENN, 02 40 48 24 42, edenn.agriculture@orange.fr (Claire ou Antoine)



Syndicat Mixte EDENN, 32 Quai de Versailles, 44000 NANTES
Tél.: 02 40 48 24 42. Fax: 02 40 48 24 46,
Email : edenn@orange.fr
www.edenn.fr

